

217C1277
FR0010474130-DIV27

20 juin 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

DEMOS

(Alternext)

Les sociétés Penthievre et DEMOS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres DEMOS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 20 juin 2017 par la société DEMOS.